

## DEFINITION DE LA PHOTOGRAPHIE NATURE

La photographie NATURE est restreinte à l'emploi du procédé photographique pour décrire les observations de tous les embranchements de l'histoire naturelle. La représentation du sujet doit être telle qu'une personne bien informée soit capable d'identifier le sujet et s'assurer son intègre présentation.

La photographie NATURE comprend donc les animaux et les plantes sauvages dans leur entourage naturel, la géologie, ainsi que les phénomènes non produits par l'homme (phénomènes climatiques par exemple). La reproduction exacte du sujet et de l'entourage est primordiale. La présence de l'homme, sa manipulation ou son influence dans n'importe quelle partie de l'image est indésirable et est à exclure. Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait pour que les photographies Nature soient du plus haut niveau artistique. Les photos de plantes cultivées, d'arrangements artificiels de fleurs, d'animaux domestiques, d'animaux empaillés, de groupes exposés dans un musée, sont inacceptables.

Les paysages, s'ils présentent un caractère sauvage sont acceptés. Les animaux sauvages dont l'habitat est lié à la présence de l'homme (lézard des murailles, araignée des maisons, chouette dans une grange...) entrent aussi dans la catégorie Nature.

Les photographies d'animaux en captivité – parc zoologique par exemple - ne peuvent être refusées, mais il est impératif que l'environnement ne fasse pas apparaître le caractère captivité ni l'arrangement par l'homme. Il faut reconnaître que bien souvent ces photographies sont sous notées par les juges lorsque ceux-ci supposent qu'elles ont été réalisées dans ces lieux. Ce n'est pas une règle mais cela pose un vrai problème de comparaison des notes et la suspicion des juges devient une plaie dans les concours nature. On devrait noter l'image. Point.

Le post-traitement doit se limiter aux réglages de la lumière du contraste de la netteté (avec modération comme pour toute photographie). Les recadrages sont possibles. Les ajouts ou suppression d'éléments dans l'image sont interdits.